

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 25

**GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**PRESENTS (22) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGÉ, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD**POUVOIRS (2) :**M.MELQUIOND donne pouvoir à M.MEUNIER
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLI**EXCUSES (1) :** Mme BARREAU**Secrétaire de séance :** M.BARBOT**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI****OBJET : Programme Habitat Durable 2019 – Approbation du plan de financement et sollicitation d'une aide FEADER LEADER**

Lancée en 2016 par les territoires du Haut-Poitou et Clain et du Pays Châtelleraudais, la mission d'ingénierie « Habitat durable » soutient des projets exemplaires de réhabilitation de bâtiments anciens, destinés au logement. Cette action figure dans le programme élaboré par le GAL (Groupe d'action local) Nord Vienne et financé au titre du LEADER. Malgré le retard pris dans la mise en œuvre générale du programme LEADER, le GAL Nord Vienne a mené en 2017-2018 une première phase d'ingénierie sur la base d'un appel à projet « Habitat durable », adressé aux communes. Cette première phase a favorisé l'émergence de quatre projets portés par les communes de Thuré, Lencloître, Scorbé-Clairvaux et Jaunay-Marigny. Afin de poursuivre cette mission au bénéfice des communes, Grand Châtellerault sollicite le soutien de LEADER pour une seconde phase en 2019-20. L'objectif est de permettre la réalisation des projets en cours dans de bonnes conditions et d'inciter de nouvelles communes à s'engager dans cette démarche d'habitat durable et d'économie d'énergie.

Le projet justifie le recrutement d'un technicien au sein du service développement durable pour un appui aux communes. Le projet est éligible au programme LEADER et s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 4 portant sur l'habitat durable.

Le taux d'intervention de l'aide européenne pour cette seconde phase sera de 60 % compte-tenu des règles de dégressivité définies par le Groupe d'action Local lors de sa réunion du 27 juin 2017. Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €	Recettes	Montant en €
Poste technicien développement durable	31 981,20	Aide européenne FEADER	22 067,03
Forfait de 15% du coût du poste	4 797,18	Autofinancement	14 711 ,35
Total	36 778,38	Total	36 778,38

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°4 du bureau communautaire du 15 mai 2017 portant création d'un poste destiné à suivre un programme énergétique en faveur d'une réhabilitation de l'habitat des centres-bourgs,

VU l'article 3 alinéa II.3.3 des statuts de Grand Châtellerault portant sur la compétence «soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie»,

CONSIDERANT que le travail mené auprès des communes qui se sont engagées dans cette action « Habitat durable » n'est pas arrivé à son terme,

CONSIDERANT que le programme LEADER permet jusqu'à 2020 un financement partiel de cette action voulue par le GAL Nord Vienne,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver l'opération « habitat durable » pour sa phase 2
- de valider le plan de financement présenté ci-dessus
- d'autoriser le président, ou son représentant à solliciter une subvention de 22 067,03 € du FEADER dans le cadre du programme LEADER Nord-Vienne.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/03/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER